

# Du pragmatisme avant tout !

**Mireille Gasser**

Secrétaire générale d'arcjurassien.ch,  
Présidente de la Conférence des services cantonaux en charge de la NPR et d'Interreg,  
Coordinatrice régionale du Programme Interreg France-Suisse et du Programme de politique  
régionale de l'Arc jurassien



La Nouvelle politique régionale (NPR) a suscité beaucoup de questionnements et de doutes lors de sa mise en place. Bien des personnes, dont j'étais, trouvaient le nouveau cadre proposé trop contraignant. Certes, un renouvellement de la base légale semblait nécessaire et judicieux. Mais les principes proposés paraissaient trop contraignants à beaucoup. L'enjeu était de taille puisque la nouvelle loi devait réunir dans un seul texte des politiques soutenues jusque-là par différents outils législatifs. Satisfaire tout le monde allait s'avérer difficile.

Du point de vue des responsables de programmes Interreg, la base légale qui permettait depuis 1995 la participation de la Suisse aux programmes européens Interreg était un modèle de pragmatisme bien helvétique. Cinq articles en tout et pour tout (dont 3 relatifs à la mise en œuvre de la loi elle-même) pour régler les modalités et le financement de la participation suisse à l'initiative communautaire Interreg II, puis Interreg III. La participation suisse à ces programmes était encouragée, sans limitation des thématiques et du type de projets. Le revers de la médaille était la relative fragilité de cette loi, appelée à être renouvelée tous les 7 ans par un Parlement fédéral aux sentiments européens fluctuants.

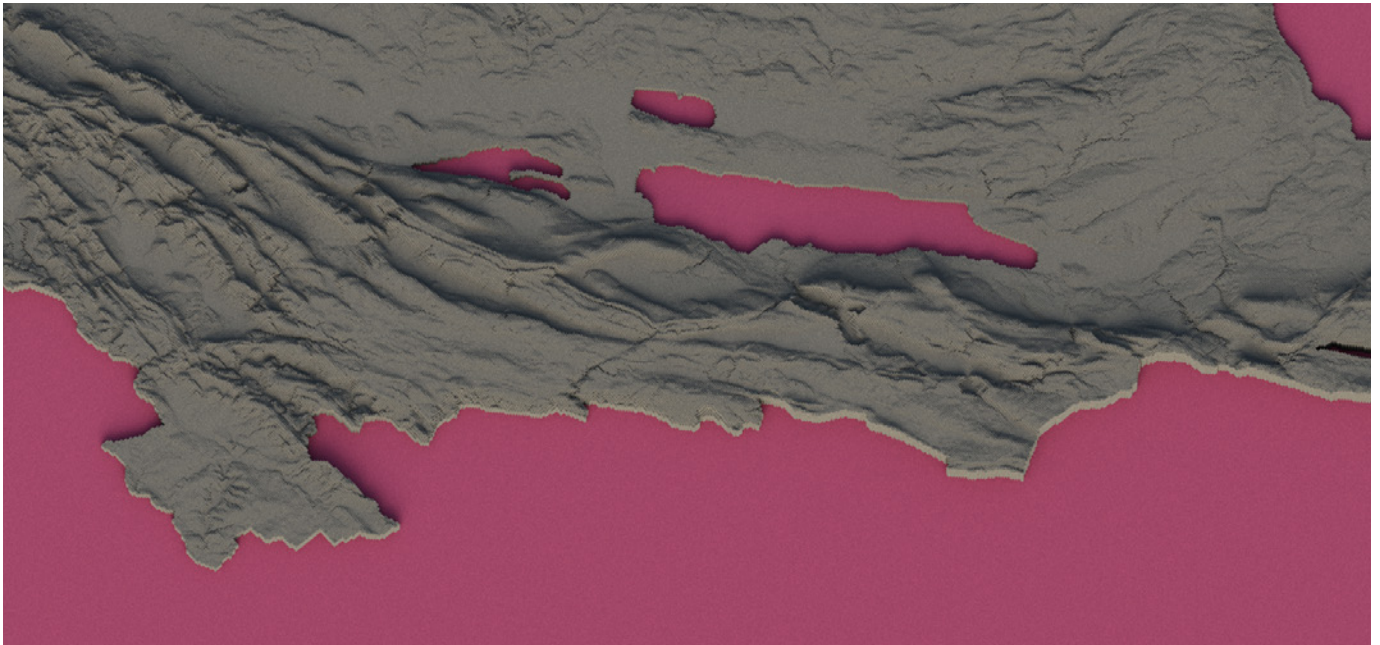
**« Est-ce qu'une économie locale, performante et attractive, n'est pas aussi une condition préalable au développement économique des régions et ne mérite pas d'être encouragé par la NPR ? »**

Ainsi, l'inclusion d'Interreg dans la NPR a permis de donner une base légale plus sûre et pérenne à ce pan « européen » de la politique régionale suisse. En contrepartie, la marge de manœuvre des partenaires suisses aux programmes Interreg était désormais réduite. Les projets soutenus devaient

contribuer au renforcement de la base d'exportation et renforcer la chaîne de valeurs ; exit à première vue les projets culturels si importants en matière de vivre-ensemble transfrontalier, idem pour les projets de transports pourtant cruciaux pour connecter les régions frontalières et les exemples pourraient être multipliés. Le calendrier de la NPR de 8 ans ne coïncidait pas avec celui de l'Union européenne de 7 ans. Enfin, le SECO ne reconnaissait plus la qualité d'interlocuteurs privilégiés aux coordinations régionales Interreg suisses, pourtant partenaires directs des autorités de gestion des programmes côté européen.

Seize ans plus tard, la NPR a montré sa capacité d'adaptation. L'usage parcimonieux, mais efficace, de l'art. 6 de la NPR relatif à la coopération transfrontalière a permis de trouver un équilibre satisfaisant entre respect des grands principes de la NPR d'une part et nécessaire adaptation au cadre réglementaire européen d'autre part. Une certaine souplesse dans l'analyse de la dimension NPR des projets pour coller à l'approche européenne moins restrictive, une adaptation du calendrier des conventions programmes Interreg (7 ans au lieu de 2 fois 4 ans), ou encore un conventionnement possible directement avec les structures de coordination régionales sont autant d'aménagements qui font désormais de la NPR un cadre légal adapté à Interreg.

Au-delà d'Interreg, la NPR a montré qu'elle était capable d'évoluer et qu'elle n'avait pas peur, sans le dire trop fort, de se remettre en question. Le Programme pilote Territoire d'action Economie (PHR Economie 2017–2019) en est un bon exemple. Dans ce cadre, des projets en lien avec l'économie présente ont pu être soutenus. L'occasion de se demander, à l'aube des années 2020, si la base d'exportation et la création de valeur ajoutée doivent rester les deux entrées exclusives de la politique régionale. Est-ce qu'une économie locale, performante et attractive, n'est pas aussi une condition préalable au développement économique des régions et ne mérite pas d'être encouragé par la NPR ?



Plus récemment, le lancement des mesures pilotes NPR en faveur des régions de montagne devrait permettre de mieux exploiter le potentiel économique de ces régions tout en tenant compte de leurs handicaps structurels. S'il est encore trop tôt pour tirer un bilan de cette initiative, on sent toutefois une envie, auprès des responsables fédéraux de la politique régionale, de mieux faire coller la NPR aux besoins différenciés des acteurs et des régions.

C'est cette approche pragmatique de l'ensemble des acteurs concernés qui me fait envisager avec optimisme le développement futur de la NPR. *A contrario*, m'exprimer en pleine période du COVID-19 sur les contours précis de la politique régionale à l'horizon 2040 me paraît très difficile. Dans quel état et au prix de quelles mesures les régions industrielles et touristiques de notre pays sortiront de la grave crise économique qui s'annonce ? Quel sera le modèle touristique de ces prochaines années ? Quel sera l'avenir de l'industrie horlogère et microtechnique de l'Arc jurassien ?

Il est difficile de répondre actuellement à ces questions et d'envisager d'ores et déjà le contenu et la forme des outils auxquels il faudra recourir pour leur apporter des solutions adaptées. C'est pourquoi je ne souhaite pas ici m'exprimer sur les objectifs à venir de la politique régionale suisse mais plutôt affirmer ma conviction qu'avec la NPR et son approche souple des diversités régionales et thématiques, nous disposons d'un outil qui saura sans aucun doute s'adapter aux besoins à venir de la politique régionale. Quels que soient les buts que se fixera la NPR pour la Suisse de 2040, je pense que cet outil est désormais assez fort pour évoluer et laisser place aux évolutions attendues. Pour reprendre une devise très à la mode actuellement, il

s'agira à l'avenir pour la NPR d'être aussi souple que possible mais aussi solide que nécessaire !